



## Evolution de la TVA NPR

**La TVA NPR ne s'applique qu'à la livraison ou l'importation de biens d'investissement neufs.**

**Si le bien d'investissement est cédé avant la fin de sa période d'amortissement : régularisation de la TVA NPR.**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, le remboursement de la TVA NPR ne s'appliquera qu'aux seuls biens d'investissements neufs acquis ou importés ou faisant l'objet d'une livraison à soi-même, pour les assujettis qui disposent dans les départements de la Guadeloupe, Réunion ou Martinique d'un établissement stable et réalisent des activités ouvrant droit à déduction (établissement inscrit au RCS et assujetti à la TVA).